



Municipalité de
Sainte-Ursule

AVIS PUBLIC

Dépôt et présentation du rapport financier pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Ursule que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui se tiendra le lundi 14 AOÛT 2023 à 19h30 à la salle J. Édouard Baril, sise au 215, rue Lessard à Sainte-Ursule, qu'il y sera pris en considération le sujet suivant :

Dépôt et présentation du Rapport financier pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022 de la Municipalité de Sainte-Ursule.

CET avis est donné en vertu de l'article 176.1 et 176.2 du Code municipal du Québec.

DONNÉ À SAINTE-URSULE, CE SEPTIEME JOUR DU MOIS D'AOUT DEUX MILLE
VINGT-TROIS. (2023-08-07)

Guyaine St-Louis

Guyaine St-Louis

Directrice générale et Greffière-trésorière



Municipalité de
Sainte-Ursule

CERTIFICAT DE PUBLICATION

AVIS PUBLIC

**Dépôt et présentation du rapport financier pour l'exercice
financier se terminant le 31 décembre 2022**

Je soussignée, Guylaine St-Louis, Directrice générale et Greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Ursule, certifie que j'ai publié le présent avis :

- À deux (2) endroits désignés par le conseil municipal, à compter du 7 août 2023

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 7^e jour du mois d'août 2023

Guylaine St-Louis

Guylaine St-Louis

Directrice générale et greffière-trésorière